



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.15*

(COM.II)

14 septembre 2005

Original arabe

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par l'ÉGYPTE

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	I	Éducation
Programme :	I.2	Réaliser l'éducation de base pour tous
Sous-programme :	I.2.2	Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation

Résolution
(33 C/5 par. n°) : 01220

Incidences budgétaires
indiquées par l'auteur : Augmentation de 15 % du financement proposé

Source de financement
proposée par l'auteur : -

Modifications, suppressions ou adjonctions proposées :

- Ajouter, au paragraphe (a) (i), après « dans un certain nombre de pays », le membre de phrase suivant : « , l'accent étant mis sur l'éducation des filles, ».
- Inclure les « personnes ayant des besoins particuliers » au paragraphe (a) (iii) tendant à soutenir le recours à l'éducation non formelle pour l'acquisition et le développement de l'alphabétisme, qui se lirait ainsi :

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 16 août 2005.

« de soutenir le recours à l'éducation non formelle pour l'acquisition et le développement de l'alphabétisme, de moyens durables d'existence, de microcrédits et de compétences, en particulier dans le cas des enfants et des adolescents déscolarisés, **des personnes ayant des besoins particuliers**, des jeunes et des adultes marginalisés, notamment les filles et les femmes, qui vivent dans les zones rurales ».

Note explicative :

- Nous proposons de préciser au paragraphe (a) (i) portant sur l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie (LIFE) dans un certain nombre de pays, que l'accent sera mis sur l'éducation des filles.

La pauvreté, dans les zones rurales et les zones reculées en particulier, conduit les familles à négliger l'éducation des filles. Lorsque ces familles ont les moyens financiers d'éduquer leurs enfants, elles donnent la préférence aux garçons. Certaines continuent en effet de se conformer à des valeurs culturelles, des coutumes et des traditions qui placent les filles dans une position d'infériorité. Le mariage précoce empêche également les filles d'avoir accès à l'éducation.

- Inclure les « personnes ayant des besoins particuliers » dans le paragraphe (a) (iii) tendant à soutenir le recours à l'éducation non formelle pour l'acquisition et le développement de l'alphabétisme.

L'un des objectifs de ce projet est d'« apprendre à vivre ensemble et à accepter l'autre ». La proposition d'inclure les personnes ayant des besoins particuliers contribuera beaucoup à apprendre à la société à accepter ces groupes et partant à accepter l'autre, quelle que soit son apparence ou sa façon de penser. Le but est d'intégrer ces personnes dans les activités et les écoles aux côtés de leurs camarades ordinaires en vue de promouvoir dans la société le concept de participation sociale.